



Ligue Régionale Rhône-Alpes de Cyclotourisme



Ain - Ardèche - Drôme - Isère - Loire - Rhône - Savoie - Haute-Savoie

E-mail : ffct.lra@gmail.com
Site : <http://cyclorhonalpin.org>

Région
Rhône-Alpes



RÈGLEMENT DU VOYAGE ITINÉRANT DE LA LIGUE RHÔNE ALPES DE CYCLOTOURISME « TOUTES A PARIS » DU 10 AU 16 SEPTEMBRE 2012

1. Dans le cadre de « Toutes à Paris » mis en place par la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) : la Ligue Rhône Alpes de Cyclotourisme organise du lundi 10 septembre au samedi 15 septembre 2012 un voyage itinérant (VI) reliant Bourgoin-Jallieu (38) à Viry-Châtillon (91).
2. Le dimanche 16 septembre étant consacré au rassemblement de toutes les féminines de France dans Paris, aux diverses animations prévues par la FFCT ; un pique-nique est prévu par la FFCT.
3. Le retour de Paris via Bourgoin-Jallieu et Lyon pour une partie du groupe se fera en car avec remorques à vélos, en fin de journée du dimanche 16 septembre, l'arrivée étant prévue dans la nuit de dimanche à lundi. Le reliquat des vélos non mis sur les remorques ira dans les véhicules utilitaires. Une des remorques ne pouvant accueillir les roues avant, environ 40 housses de roue seront nécessaires. Merci par avance aux participantes qui en possèdent de les amener.
4. Seules les féminines licenciées à la FFCT au départ du VI seront acceptées. Chaque participante devra être obligatoirement en possession de sa licence FFCT 2012.
5. Pour des raisons de logistique et d'hébergement, seules les 200 premières féminines ayant correctement rempli et renvoyé leur bulletin d'inscription au siège de la Ligue, accompagné du chèque d'arrhes seront retenues selon le quota suivant par département : Pour l'Ain 21 places, pour l'Ardèche 16 places, pour la Drôme 16 places, pour l'Isère 47 places, pour la Loire 19 places, pour le Rhône 26 places, pour la Savoie 29 places et pour la Haute Savoie 26 places. Le cachet de la poste fera foi.
6. Tout bulletin incorrectement rempli ou non accompagné du chèque d'arrhes sera renvoyé et considéré comme nul.
7. Le quota par département a été établi d'après le nombre total de féminines dans la Ligue Rhône Alpes et le nombre total de féminines dans chaque département licenciées à la FFCT au 30 septembre 2011.
8. Les inscriptions débiteront le 2 novembre 2011 et seront closes le 30 novembre 2011. Nous avons l'obligation d'envoyer la liste des participantes à la FFCT le 1^{er} décembre 2011.
9. Dans le cas de dépassement du quota, pour un ou plusieurs départements, une liste d'attente par département sera établie, au fur et à mesure de l'arrivée des bulletins d'inscription au siège de la Ligue, le cachet de la poste faisant foi pour l'établissement de l'ordre d'arrivée des bulletins.
10. Dans le cas où un ou plusieurs départements n'atteignent pas leur quota à la date limite d'envoi des inscriptions, les places restées libres seront redistribuées aux autres départements au prorata du nombre total de féminines dans la Ligue et du nombre de féminines dans chaque département.
11. Le montant total de l'inscription, soit 350€ comprend
 - L'hébergement en demi-pension du lundi au samedi
 - Les pique-nique de midi préparé chaque jour soit par l'organisation soit par les clubs locaux nous accueillant dans les villes traversées par le VI, pique-nique comprenant sandwiches, chips, fromage, fruit
 - L'inscription fédérale pour le rassemblement et frais administratifs
 - Le pique-nique du dimanche 16 septembre sur la Place Joffre à Paris
 - Le transport des bagages (3 véhicules utilitaires) et 2 mini-bus faisant office de voiture-balai
 - La prise en charge des 8 organisateurs (chauffeurs des véhicules, mécaniciens de terrain dans les groupes et responsable général de l'organisation). Une infirmière fera également partie du VI.
 - Le retour en bus depuis Paris

- Le montant total de l'inscription ne comprend pas : le maillot « Toutes à Paris » qui est facultatif et coûte 30€ (floqué avec le logo de la Ligue) ainsi que les frais personnels de chaque participante.
12. Les hébergements s'effectueront dans plusieurs hôtels situés dans la plupart de chaque ville étape.
 13. La qualité de chaque établissement pouvant être différente, les organisateurs veilleront à ce que les participantes bénéficient à tour de rôle d'une qualité différente.
 14. Les organisateurs s'occuperont de la répartition des chambres dans tous les hôtels ou lieux d'hébergement et ce à toutes les étapes selon les souhaits des participantes mentionnés dans le bulletin d'inscription.
 15. **Dans certains hébergements, le partage d'un lit double avec une collègue est obligatoire.**
 16. Les effets personnels des participantes doivent se limiter à un sac (ou valise) de voyage.
 17. En cas de désistement d'une participante dans le délai de plus de deux mois à la date de départ le montant des arrhes (soit 150€) lui sera remboursé. Dans le cas contraire, et dans l'impossibilité pour l'organisateur de trouver une remplaçante sur la liste d'attente ou par la participante de trouver une autre personne, le montant des arrhes sera conservé sauf sur présentation de justificatif jugé recevable par le comité directeur de la Ligue Rhône Alpes.
 18. Le solde du VI soit 200€ devra parvenir au siège de la Ligue Rhône Alpes avant le 10 juillet 2012.
 19. Le parcours du VI est élaboré par l'organisation. Nul ne devra s'en détourner, sous aucun prétexte, au risque de devoir trouver son hébergement par ses propres moyens.
 20. Les étapes sont d'un kilométrage se situant entre 80 kms pour la plus courte et 120 kms pour la plus longue, les autres étant proches de 100 kms.
 21. La Ligue Rhône Alpes a fait le nécessaire auprès de la FFCT afin que les participantes soient assurées en responsabilité civile.
 22. **Journée type :**
 - Réveil, toilette, petit déjeuner : entre 7h et 8 heures 30 selon difficulté de l'étape.
 - Constitution des groupes de la journée
 - Rangement: des affaires et de l'hébergement. Chargement des bagages.
 - Départ différé des groupes (entre 3 et 5 minutes).
 - Les capitaines de groupe gèrent l'allure et les pauses en fonction de leur groupe (photos, prise d'en cas...). Chaque groupe comprendra 20 personnes maximum.
 - Entre 12 et 13 heures regroupement de tous les groupes et des véhicules pour le repas.
 - Après le repas et un temps de détente, départ différé vers l'hébergement.
 - Arrivée à l'hébergement prévue entre 17 et 18 heures.
 - Répartition des chambres par l'organisation et déchargement des bagages.
 - Détente, douche, entretien et réparation éventuelle des vélos. Repas vers 19 heures 30.
 - Réunion bilan du jour et préparatoire du lendemain avec les capitaines de route
 23. **Sur la route :**
 - La sécurité, notre priorité, s'impose avec le strict respect du code de la route et des consignes données par l'organisation (port du casque obligatoire).
 - L'allure est régulée par le capitaine de route, un serre file fermera le groupe.
 - Les arrêts sont choisis en fonction des pôles d'intérêts. (Site, espace, BCN/BPF ...).
 - Les véhicules servant au transport des bagages et des repas ne suivront pas forcément l'itinéraire de l'étape, mais seront joignables à tout instant. Ils pourront exceptionnellement être utilisés pour un transport sanitaire temporaire.
 - Toute personne non inscrite au VI ne sera acceptée dans les groupes.
 - Un véhicule avec remorque fera office de voiture-balai
 24. **A l'étape :**
 - Nous attacherons une attention particulière au comportement des participantes dans les hébergements. Nos hôtes devront conserver de nous et de notre fédération une image de sérieux et de respect.
 - Règles élémentaires : Laisser les hébergements propres. Respecter les horaires de repas...
 25. **Matériel conseillé :**
 - Tenue vestimentaire (maillots, cuissards) conforme à la charte fédérale (sans publicité)
 - Vélo en bon état de marche, pneus neufs de préférence
 - L'éclairage du vélo peut être amovible mais le prévoir en cas de retard sur les routes
 - Prévoir 1 câble de frein, 1 câble de dérailleur, 1 pneu, 1 chambre à air, rustines et colle, patins de frein adaptés au vélo, petit outillage (démonte-pneus, pompe, rustines)
 26. Tout manquement au présent règlement sera susceptible de voir la participante incriminée exclue du VI sans pouvoir bénéficier d'un quelconque remboursement



BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

A retourner impérativement avant le 1er DÉCEMBRE 2011 à :

**LIGUE RHÔNE ALPES DE CYCLOTOURISME
CROS RHONE ALPES
16, PLACE JEAN JACQUES ROUSSEAU BP 174
38304 BOURGOIN JALLIEU CEDEX**

Participante :

NOM :.....PRÉNOM.....

ADRESSE :

CODE POSTAL :.....VILLE :.....

TÉL :PORTABLE :.....

MAIL :

N° licence : Club :

N° fédéral du Club :.....

De quelle localité je prends le départ.....

Personne à prévenir en cas d'accident :

NOM :.....

PRENOM :.....

MAIL :.....

TÉL : PORTABLE :

Personne avec qui je souhaite dormir dans un lit double :

Nom et prénom :

Personnes avec qui je souhaite partager ma chambre de 2 ou 3 lits :

1. Première personne : Nom et prénom

2. Deuxième personne : Nom et prénom

Je souhaite commander le maillot « Toutes à Paris » : 30 € (avec flochage ligue Rhône Alpes) : oui – non (entourer la bonne réponse)

Je mets le nombre de maillots commandés dans la taille choisie										
Taille	S		M		L		XL		XXL	

Coût total du VI : 350 €

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant
Voyage Itinérant Bourgoin-Jallieu / Paris du 10 au 17 septembre 2012	1	350 €	350 €
Maillot « Toutes à Paris » floqué avec logo Ligue Rhône Alpes		30 €	
		TOTAL	

Je verse 150 € d'arrhes à l'inscription, chèque à l'ordre de La Ligue Rhône Alpes de Cyclotourisme

Je verse le solde soit 200 € avant le 10 juillet 2012.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus du Voyage Itinérant « TOUTES A PARIS 2012 » et l'accepte dans son intégralité.

Date :

Signature :